

SYNDICAT MIXTE  
SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

-----  
**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte  
Séance du lundi 7 février 2022 à 14h30 en visioconférence**

-----  
**Présidence : Monsieur Martial BEYAERT  
Nombre de délégués en exercice : 15  
Date de convocation de séance : le 14/12/2021**

**Présents**

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE, André FIGOUREUX

Vice-Présidents

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Marie LERMYTTE, Jean-François MONTAGNE, Bertrand RINGOT, Valérie ROBERT,

Délégués

**Absents et excusés**

Franck DHERSIN, Christine GILLOOTS, Pierre MARLE, Eric ROMMEL, Alain SIMON, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Franck DHERSIN a donné pouvoir à Patrice VERGRIETE, Christine GILLOOTS a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE, Alain SIMON a donné pouvoir à Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL a donné pouvoir à Martial BEYAERT, Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Didier BYKOFF, Pierre MARLE a donné pouvoir à André FIGOUREUX



## COMITE SYNDICAL DU SCoT

LUNDI 7 FEVRIER 2022 - 14H30  
SEANCE EN VISIOCONFERENCE

Nom et Prénom	Organisme	Signature
BEYAERT Martial	SCoT Flandre Dunkerque	
VERGRIETE Patrice	CUD	
FIGOUREUX André	CCHF	
BYKOFF Didier	CUD	
LERMYTTE Marie	CCHF	
MONTAGNE J.François	CUD	
DELFORGE Michel	CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
RINGOT Bertrand	CUD	
	Je soussigné, Martial BEYAERT, atteste que les personnes sus-nommées étaient présentes au comité (appel fait)	

## DELIBERATION

### Attribution de subvention à l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) au titre de l'année 2022

Organisme de réflexion et d'études, l'AGUR a notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale.

En raison de l'objet et des réalisations de l'AGUR ci-dessus exposés, le Syndicat Mixte a souhaité bénéficier des travaux de l'AGUR sur son territoire, en matière d'observation, de prospective et de concertation, ainsi que dans le domaine de l'évaluation et de révision. Un volet animation est également prévu dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT.

Ainsi, l'AGUR assiste les communes et les communautés dans l'application du SCoT dans le cadre de la gestion des plans locaux d'urbanisme.

Elle contribue aux travaux de révision du schéma.

L'agence contribue également à une connaissance fine et diversifiée de l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte et rédige les contributions thématiques et générales sur les problématiques de ce territoire qui alimentent la réflexion des élus du Syndicat Mixte, notamment dans la mise en œuvre ou l'adaptation du SCoT de la région Flandre Dunkerque.

L'activité de l'AGUR présentant un intérêt syndical manifeste, il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 177 000 €.

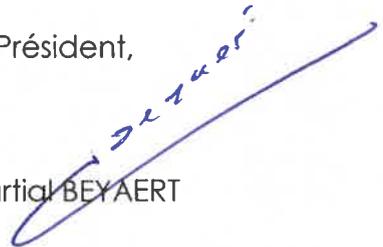
Le comité syndical, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention à l'AGUR pour un montant de 177 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à passer la convention, fixant les missions confiées à l'AGUR ainsi que les modalités de versement de la subvention, jointe en annexe.

Fait à Dunkerque, le 7 février 2022

Le Président,



Martial BEYAERT